

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1314 décision n° 1314 du 8 novembre 1946

n° 1314

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 novembre 1946

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro

30 novembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Ene gratification de deux mille francs (2.000 francs) est accordée à M. Ravoavy (Gilbert), ouvrier principal des chemins de fer de Madagascar, en service détaché à l'Usine électrique de Djibouti. La présente dépense est imputable au chapitre 13, article 2, paragraphe 4 de l'exercice 1946 (budget local).